

bulletin d'information
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



arts
et sports

Bulletin du
SNADEM – UNSA

Syndicat National
des Professeurs
pour l'enseignement
du DESSIN
de l'EDUCATION PHYSIQUE
et de la MUSIQUE

Ecoles élémentaires

Siège social
Bourse du Travail
3, rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43
Fax : 01 40 18 98 36

e-mail : snadem@wanadoo.fr
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €
Abonnement 1 an : 1,52 €
Abonnement +
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :
Bernard SUISSE

Imprimé au siège du
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire
N° 1009 S 07012
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2005 – 2006

N° 67 – Supplément 2

Juillet – Août - Septembre
2005

tous en grève le
mardi 4 octobre 2005

pour l'augmentation des
salaires
pour la défense du
service public
contre les atteintes au
droit du travail

**venez manifester avec
l'Unsa de la République
à la Nation –
rassemblement à 14h30**

Pour vous défendre
vous informer
vous représenter

le SNADEM, votre syndicat

Maintenant, la priorité...

Éditorial par Patrick Paquignon
Secrétaire général
de l'UNSA-Administrations parisiennes

De récents communiqués de la CFTC, largement relayés par la presse dans le courant du mois de septembre, ont révélé à l'opinion publique stupéfaite que les fonctionnaires de la Ville n'étaient pas tous des nantis, et que certains vivaient même au seuil de la pauvreté, contraints de coucher dehors faute de revenus suffisants pour trouver un logement.

Il y a deux ans déjà, l'UNSA avait attiré l'attention de la municipalité sur la situation de certains agents en grande précarité, sans que ce problème n'ait semblé particulièrement émouvoir les élus au plus haut niveau.

Nos collègues en catégorie A sont loin, certes, d'être parmi les plus défavorisés, et nous devons rappeler que 70% des agents de la Mairie sont en catégorie C et gagnent à peine plus que le SMIC, soit 1.217 euros par mois. Il n'en demeure pas moins que la hausse scandaleuse du prix du foncier à Paris (100% de hausse en 7 ans dans certains quartiers) pose problème à de nombreux collègues jeunes ou célibataires pour trouver un logement dans la capitale, ou même dans une commune limitrophe. C'est une des raisons qui explique que, de plus en plus souvent, les professeurs de la Ville sont contraints de s'exiler parfois fort loin de leur lieu de travail.

Les Jeux Olympiques représentaient un enjeu considérable pour Paris, et l'on ne peut que partager la déception de l'immense majorité des Parisiens, non seulement pour l'intérêt sportif de cette manifestation internationale, mais également et surtout pour la perte des retombées économiques et des créations d'emplois qu'un tel événement aurait générées. Toutefois, ne compter que sur les JO pour redresser l'économie de la Capitale nous paraît un peu léger. Nombre de villes, et pas toujours à gauche, n'ont pas attendu un événement planétaire pour mener à longueur d'années des politiques ambitieuses tant sur le plan du logement que de l'emploi, des prestations sociales, équipements sportifs, conservatoires, etc. Sans parler des avantages offerts aux personnels de ces municipalités.

Nous espérons vivement qu'une grande partie des sommes initialement affectées à l'organisation des Jeux Olympiques seront réinjectées dans le secteur qui nous paraît le plus sinistré de la capitale : le logement social.

Sommaire : page 2 : maintenant, la priorité... éditorial – sommaire ♦ page 3 : tous en grève le 4 octobre – convention Académie-Ville ♦ page 4 : convention Académie-Ville (suite) – nouveau conseiller au cabinet du maire – erratum ♦ page 5 : indemnité exceptionnelle de sommet de grade – petits conseils aux futurs retraités ♦ page 6 : la rentrée de parents – rapport sur les ZEP ♦ page 7 : D'une circulaire l'autre – les Polysons nous enchantent – à vendre – adieu Michel ♦ page 8 : fiche de contrôle syndical – bulletin d'adhésion ♦ ce numéro comporte une feuille intérieure non paginée portant sur la grève et la manifestation du 4 octobre. ♦

Tous en grève le 4 octobre...

À l'appel de six organisations syndicales, les salariés des secteurs public et privé sont appelés à participer aux mouvements de grève et aux manifestations régionales organisées partout en France le 4 octobre prochain. Vous trouverez en page centrale de cette circulaire l'appel de l'Unsa et le communiqué commun qui explicite les raisons de cette action et la plate-forme revendicative.

Le Snadem appelle tous les professeurs de la Ville à se joindre à ce large mouvement de protestation. Le cortège parisien partira à

**14h30 de la place de la République
direction Nation, via Bastille.**

Le Snadem se trouvera sous les ballons Unsa-Éducation. Ce jour-là, afin de mieux se regrouper, vous pourrez toujours nous joindre au 06 08 06 54 51.

Nous en profitons pour vous rappeler les consignes permanentes en cas de grève :

Paris applique les règles de la Fonction Publique d'État, c'est-à-dire une retenue de 1/60^{ème} du salaire pour une demi-journée et de 1/30^{ème} pour une journée complète.

Il n'appartient pas aux personnels grévistes d'émargier le moindre document pour signaler qu'ils seront ou qu'ils étaient en grève. C'est aux non-grévistes, en revanche, de signer les états éventuels pour apporter ainsi la preuve qu'ils étaient dans leur établissement ce jour-là. Il n'appartient pas non plus à un professeur de la Ville de prendre les élèves d'un maître gréviste s'ils sont répartis dans les classes des instituteurs non-grévistes. En revanche, dans le cas où ces élèves seraient regroupés en classe fonctionnant normalement toute la journée sous la responsabilité par exemple du directeur qui ferait fonction d'instituteur, les professeurs de la Ville non grévistes ne pourront refuser d'intervenir dans ces classes si elles figurent à leur emploi du temps habituel.

Convention Académie – Ville...

Quelle n'a pas été la surprise des collègues nouvellement nommés dans une école du XX^e arrondissement, en travaux pour la durée de l'année scolaire, lorsqu'ils ont découvert avec leur affectation une « **convention Académie de Paris – Ville de Paris** » ayant pour objet de « **préciser les modalités d'organisation du travail pédagogique entre les instituteurs ou professeurs des écoles et les professeurs de la Ville de Paris, durant la période des travaux et au regard des contraintes de transport** ». Ce document, signé le 26 mai 2005 par la Directrice des Affaires Scolaires et l'Inspecteur d'Académie, sans aucune concertation avec les élus paritaires du Snadem, apporte des solutions pour le moins innovante à un problème de transport scolaire.

En effet, les élèves et les enseignants de cette école ne pourront pas occuper les locaux et seront obligés de se rendre dans un autre établissement qui les accueillera pour la durée des travaux. Afin de ne pas priver les enfants du temps d'enseignement qui leur est dû, la solution retenue consiste à avancer chaque jour l'heure de rentrée du matin, de réduire la pause méridienne, et de retarder l'heure de sortie. Le bilan est très exactement chiffré pour les instituteurs à 3h10 de travail supplémentaire chaque jour. La logique aurait voulu que la ville payât ces temps de travail en heures supplémentaires, puisque c'est d'elle que provient cette situation et que la gestion des locaux des écoles municipales lui incombe. La solution qui a été arrêtée laisse rêveur. Il est mentionné que

« à titre compensatoire, les instituteurs ou professeurs des écoles ne sont pas tenus au temps de présence pédagogique lors des enseignements dispensés par les professeurs de la Ville de Paris, représentant un volume horaire de 3h30 hebdomadaires. » On voit bien là avec quelle désinvolture nous utilise notre direction, puisque nous sommes désormais officiellement une décharge de service pour les maîtres « lésés » dans leur temps de travail. Quant à l'intérêt de l'enfant, si souvent mis en avant lorsqu'il s'agit de faire travailler les professeurs de la Ville deux jours supplémentaires à la fin de l'année scolaire sans aucune compensation, il n'en est plus question ici.

Il n'est pas dit explicitement dans ce document que les instituteurs peuvent s'absenter de l'école pendant les interventions de nos collègues, et l'avant dernier paragraphe de la convention rappelle vertueusement que « **le maître de la classe reste responsable de manière permanente des enfants qui lui sont confiés** ». Toutefois, sur le terrain, tout le monde a bien compris que les interventions des professeurs de la Ville constituaient bel et bien des décharges de service et que les maîtres étaient libres de vaquer à leur gré lors de ces séances. Plus étonnant encore, il est prévu que « **dans la mesure du possible, l'académie de Paris s'engage à remplacer par des ZIL les professeurs de la Ville de Paris qui seraient absents.** ». Qu'enseigneront ces ZIL ? L'éducation physique, la musique ou les arts plastiques ? Peu importe ! On peut penser que l'important n'est pas d'offrir un contenu, mais de compenser à moindre coût des heures supplémentaires qui devraient être rémunérées. Vous avez dit intérêt des enfants ?

Lorsqu'il s'agit des intérêts légitimes des personnels de l'Éducation nationale, les temps de travail sont chiffrés à la minute et l'Inspecteur d'académie les respecte scrupuleusement, en demandant au besoin des aménagements à la ville de Paris. En revanche, lorsqu'il faut prendre en compte les intérêts légitimes des professeurs de la Ville, la DASCO se montre beaucoup moins consensuelle. Bien au contraire, on les bafoue ouvertement, toujours bien entendu dans l'intérêt des enfants.

Ce n'est pas avec de tels procédés que se renouera le dialogue entre le Snadem et notre direction. Si des réunions ont été organisées dans l'école concernée en temps et heures, les décisions étaient déjà prises et tout le monde a été mis devant le fait accompli. Les jeunes professeurs qui étaient alors dans l'école ont pour la plupart eu depuis une autre affectation. Il aurait été opportun et légitime d'informer les représentants du personnel, à défaut d'organiser une concertation. Où est la volonté de dialogue social tant proclamée par le Maire de Paris ?

Le Snadem a contacté le Syndicat des Enseignants et la FCPE de l'école qui partagent largement notre point de vue. Nous ne manquerons pas de demander une audience auprès de M. Ferrand pour évoquer cette singulière convention.

Nouveau conseiller au Cabinet du Maire...

C'est M. Jean-Yves Mérindol, professeur de mathématiques, président de l'Université Louis Pasteur à Strasbourg entre 1997 et 2002, qui a pris ses fonctions de Conseiller au cabinet du Maire de Paris, chargé de l'éducation, de l'université, de la recherche et des technologies nouvelles, en remplacement de M. Alain Geismar qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Erratum : Nous avons indiqué dans notre dernière circulaire que les élèves de l'école de la rue La Fontaine dans le 16^{ème} arrondissement avaient cessé les cours le 2 juillet 2005. Nos collègues en poste dans cet établissement nous ont fait savoir que seule une classe de musique à horaires aménagés avait bénéficié de cette sortie anticipée. Les autres classes ont terminé l'année scolaire le 5 juillet 2005.

Indemnité exceptionnelle de sommet de grade...

Au terme des dernières négociations salariales et parallèlement au relèvement de la valeur du point d'indice des fonctionnaires (0,5% au 1^{er} février, 1^{er} juillet et 0,8% au 1^{er} novembre 2005), le gouvernement a accordé une indemnité exceptionnelle aux agents classés au dernier échelon de leur grade depuis le 31 décembre 2001, c'est à dire à tous ceux qui plafonnent à l'échelon terminal depuis plus de 3 ans au 31 décembre 2004.

Attention : cette indemnité est versée en une seule fois pour la seule année 2005.

Elle a été payée aux bénéficiaires sur le traitement du mois d'août.

S'agissant de la fonction publique territoriale, cette indemnité trouve son fondement dans l'article 87 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Son montant est égal à 1,2% du salaire brut annuel de l'année 2004 et varie en fonction de la quotité de travail (plein temps, mi-temps, etc.). En revanche, les événements de toute nature intervenus après le 31 décembre 2004 (radiation, mise à disposition, disponibilité, congé maladie, demi-traitement...) sont sans incidence sur le droit de l'agent à bénéficier de cette indemnité.

Pour le corps des professeurs de la ville de Paris qui se compose de deux grades, une *classe normale* de 11 échelons et une *hors classe* de 7 échelons, seuls les collègues ayant atteint le 11^e échelon de la classe normale et le 7^e échelon de la hors classe au 31 décembre 2001 ont eu la chance d'en bénéficier. Ils sont peu nombreux : moins d'une dizaine pour le 7^e échelon de la hors classe et à peine un peu plus pour le 11^e échelon.

Si nous ne pouvons que nous réjouir de ce petit rattrapage dont ont bénéficié les plus anciens de nos collègues ainsi que ceux qui stagnent au 11^e échelon en attendant une place libre à la hors classe, il convient de souligner que cette indemnité aurait été équitable dès le 10^e échelon, quand la durée d'avancement s'avère la plus longue. En effet, les collègues passant au 10 ou au 11^e échelon à l'ancienneté doivent attendre 5 ans ou 5 ans et demi sans augmentation de salaire !

Petits conseils aux futurs retraités...

- **Adhérents de la Mgen**

Afin d'éviter de regrettables dysfonctionnements, veuillez à prendre contact avec votre délégation Mgen pour l'informer de votre changement de situation, votre mise à la retraite impliquant un nouveau mode de paiement des cotisations.

Ainsi, Mme X décide de s'établir en province après trois années de retraite en région parisienne. Elle prend contact avec la délégation départementale de son nouveau domicile.

Horreur pour elle ! Les services de la mutuelle s'aperçoivent alors que sa cotisation Mgen n'a pas été prélevée depuis 3 ans. Mais la Mgen ayant continué à lui rembourser ses frais médicaux, Mme X ne s'était aperçu de rien. La mutuelle lui réclame aujourd'hui plus de 2.000 € d'arriérés de cotisations !

- **Auxiliaires avant 1975**

Enfin ! Les professeurs de la ville de Paris peuvent aujourd'hui racheter les services effectués à temps partiel (moins de 12 heures pour la Ville et moins de 18 heures pour le département de la Seine). Si vous êtes dans ce cas, contacter le Snadem qui vous indiquera la marche à suivre. Mais attention au piège : le coût du rachat pouvant peut-être excéder le bénéfice escompté pour la retraite.

La rentrée des parents...

- **Prestations vacances**

Les dossiers d'aide familiale (enfant de 2 à 6 ans) et de bourse de vacances (enfants de 3 à 18 ans) doivent être envoyés avant le 31 décembre 2005 à la DRH 2 rue Lobau 75004 Paris (renseignements complémentaires à consulter sur le site intraparis). Le Snadem peut vous fournir soit par fax soit par courrier les formulaires de demande. Passez un coup de fil ou laissez vos coordonnées sur le répondeur.

- **Allocation de rentrée scolaire**

Vérifiez sur la fiche de salaire du mois d'août que cette allocation de 61 € par enfant vous a bien été versée sinon contacter Mme Lansade au 01 42 76 27 02.

Petit rappel : de plus, un complément d'allocation de 61 € est versé pour les enfants de moins de 17 ans en première scolarité dans un établissement technique ou professionnel ou bien en contrat d'apprentissage.

Rapport sur les ZEP...

Un rapport sur la politique des zones d'éducation prioritaire entre 1982 et 1992 a été rendu public le 16 septembre. Réalisée à la demande de l'Insee et ciblée sur les collèges, cette étude conclut que rien ne permet de prouver que les ZEP ont amélioré la réussite des élèves.

Il en résulte trois constats fondamentaux.

Même si les masses budgétaires sont loin d'être négligeables, les moyens accordés aux ZEP sous forme de postes, bourses et heures supplémentaires sont assez faibles. Curieusement, les recettes des collèges « hors ZEP » sont même plus importantes en raison de la plus grande fréquentation des cantines (60% contre 31%, voire 20% seulement dans les ZEP en centre urbain) ainsi que d'une plus grande facilité à collecter des ressources propres. La principale prime touchant les enseignants est l'indemnité de sujétion spéciale d'un peu plus de 1.000 € par an.

Cette prime - et quelques avantages en terme de promotion - attribuée aux enseignants de ZEP n'a pas permis de stabiliser les équipes éducatives de ces établissements. Pourtant, selon le rapport Moisan-Simon (1997) une des conditions de réussite en ZEP, outre le dynamisme du pilotage local, serait la stabilité du personnel éducatif. On y constate au contraire un plus grand « turn over ». C'est en ZEP qu'on compte le plus d'enseignants de moins de 35 ans et de non-titulaires. L'étude constate que les salaires forcément moins élevés de ces jeunes professeurs compenseraient en partie le surcoût des ZEP.

Les établissements en zones prioritaires sont généralement plus grands que les autres, et le nombre d'élèves y est encore largement trop important, bien que depuis 1989, ces établissements perdent en moyenne 7 élèves par an. Cette tendance à la baisse s'est poursuivie très lentement pour une estimation à seulement deux élèves de moins par classe en ZEP en 1997. Cependant, l'impact de la taille de la classe sur la réussite des élèves défavorisés n'a pu être évalué, sauf en primaire, où, grâce aux évaluations de CE2, de légères améliorations ont pu être quantifiées dans des classes à petits effectifs. Néanmoins, en 1995, 37% des élèves de CE2 en ZEP ne maîtrisaient pas les bases de la lecture contre 18% dans les établissements non ZEP.

Ce constat pessimiste impose une réflexion pour relancer l'éducation prioritaire dans une dynamique d'égalité des chances.

D'une circulaire l'autre

- Jeudi 1^{er} septembre** Rentrée des enseignants
- Vendredi 2 septembre** Rentrée des élèves
Assemblée générale du Snadem
- Mardi 6 septembre** Réunion de travail entre le Snadem et l'Unsa-éducation
- Jeudi 8 septembre** Les élus paritaires du Snadem siègent à la commission de réforme
- Jeudi 15 septembre** Les élus paritaires du Snadem siègent à la commission de réforme
- Mardi 27 septembre** Le Snadem siège au Bureau Fédéral Départemental de l'Unsa-éducation
- Mercredi 28 septembre** Audience à la direction des Parcs et Jardins avec les professeurs de l'école Du Breuil

Les Polysons nous enchantent...

Nous vous rappelons que notre collègue Élisabeth TRIGO, professeur d'éducation musicale, anime et dirige l'ensemble vocal d'enfants « les POLYSONS ». Particulièrement actifs, ces artistes en herbe se produisent à plusieurs occasions. Ainsi,

- * le samedi 1^{er} octobre, lors de la prochaine « Nuit blanche », ils donneront un concert à l'église arménienne de Paris à 22 heures.
- * le samedi 10 décembre à 16 heures, concert en l'église de la Ferté Loupière dans l'Yonne.
- * le mercredi 17 mai 2006 à 20 heures, concert au Théâtre des Champs-Élysées.

D'autre part, fin octobre 2005 verra la sortie d'un 3^{ème} album consacré aux chants de Noël.

A vendre...

A Créteil dans petite résidence 6^{ème} étage, 2 pièces de 52,73 m² avec asc., parking privé. Cuisine équipée, loggia fermée de 6m², sdb, wc indépendant. Vue sur parc. Proche centre commercial, métro, crèche, école, collège, lycée, préfecture, lac. Ravalement fait, ascenseur aux normes. 130000 euros.
Téléphoner au 06 08 06 54 51 ou 08 71 26 60 26

Adieu Michel...

Le 3 septembre dernier notre collègue Michel BUTET nous quittait. Cette disparition a profondément affecté le corps des Professeurs de la Ville de Paris. Professeur d'Education physique et sportive, Michel a longtemps occupé, jusqu'à sa disparition, un poste de chargé de mission à la Dasco. Homme actif depuis toujours, il s'était aussi impliqué dans de nombreuses associations et instances sportives. Lui-même international d'athlétisme, champion de France de javelot, présélectionné olympique, il dispensait sans compter ses précieux conseils. Il était également président de la section hand-ball à l'Athlétic Club de Boulogne-Billancourt, secrétaire général des centres de loisirs à la mairie de Boulogne. Il occupait aussi les fonctions de responsable du centre de loisirs du Plessis-Robinson.

A ses obsèques les Professeurs de la Ville étaient présents en très grand nombre. Bien évidemment une délégation du Snadem était venue rendre un dernier hommage à son fidèle camarade et ami. Nous nous sommes rapprochés de sa famille pour l'aider à régler les problèmes administratifs dans ces moments pénibles. Toutes celles et tous ceux qui l'ont côtoyé garderont longtemps en mémoire sa gentillesse, son éternel sourire malgré ses souffrances, sa disponibilité constante.

Adieu Michel, notre peine est immense.

Nous vous rappelons qu'une souscription est ouverte dans le but de faire réaliser une plaque commémorative offerte par les Professeurs de la Ville et le Snadem et destinée à être placée sur sa tombe. Les collègues qui souhaiteraient encore participer peuvent nous adresser leur don.

FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL

Si vous souhaitez connaître précisément votre situation administrative en regard de vos promotions, retournez cette fiche au SNADEM.

Nous vous adresserons par retour du courrier les éléments dont nous disposons : date de votre dernière promotion, date de votre éventuelle prochaine promotion, dernière note pédagogique prise en compte par l'administration avec année d'obtention, etc...

Ce contrôle peut également s'avérer utile pour dépister les éventuelles erreurs de l'administration, ce qui nous permettra d'intervenir rapidement auprès d'elle.

ATTENTION : CETTE FICHE NE CONCERNE PAS LES PROMOTIONS A LA HORS CLASSE.

NOM : _____ DISCIPLINE : _____

PRÉNOM : _____ ÉCHELON : _____

ADRESSE : _____

Tél : _____ Mobile : _____ e-mail : _____



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2005-2006 (ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
Stagiaire 1	36 euros
Stagiaire 2	46 euros
4	63 euros
5	70 euros
6 - 7	76 euros
8 - 9	83 euros
10	92 euros
11	100 euros
Hors classe	112 euros

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon %
- * Couple : 1 + ½ cotisation.
- * C.P.A. : 75% de la cotisation.
- * C.F.A. : 75% de la cotisation.
- * Retraite, disponibilité et détachement : 40 euros

nom :

prénom : n° SOI :

né(e) le : AP EM EPS échelon

adresse :

..... tél. dom. :

tél. mobile : e-mail :

tél. école(s) :

Etablir chèque à l'ordre du **SNADEM**

CHÈQUE BANCAIRE et CCP à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au **SNADEM 3 rue du Château d'Eau – 75010 PARIS**

FACILITÉ DE PAIEMENT FACULTATIVE :

Chèque à encaisser après le

N : F : C : P : S : NC : B : € :

CADRE RESERVE AU SNADEM



libres ensemble

Le 4 octobre L'UNSA vous appelle à manifester

Pour l'augmentation des salaires :

Les salaires restent trop faibles pour la grande majorité des salariés du public comme du privé. L'UNSA demande, pour tous les salariés du public comme du privé, des augmentations de salaire permettant d'améliorer le pouvoir d'achat

Pour défendre l'emploi et combattre le chômage :

L'UNSA demande une véritable politique de relance basée sur la recherche, l'innovation technologique, l'investissement industriel. Alors que s'ouvre la négociation concernant l'assurance chômage, l'UNSA exige que chaque demandeur d'emploi soit correctement indemnisé. Elle souhaite aussi que chaque chômeur ait droit à un reclassement individualisé. L'UNSA revendique la mise en place d'un service public unifié de l'emploi.

Pour défendre et améliorer le service public :

La tragédie de la Nouvelle-Orléans rappelle à tous la nécessité des services publics. Alors que le gouvernement s'apprête à supprimer à nouveau des crédits au service public, l'UNSA revendique les postes et les moyens nécessaires pour l'éducation, la santé, les transports...

Contre le contrat nouvelle embauche :

L'UNSA n'accepte pas ce nouveau « contrat de travail » (ordonnance du mois d'août) avec une période d'essai de 2 ans. C'est l'installation de l'insécurité pour ces salariés. C'est un grave retour en arrière.

Contre les atteintes au droit du travail :

Une autre ordonnance, également du mois d'août, fait sortir les jeunes de 18 à 26 ans des effectifs des entreprises. C'est une façon détournée de remettre en cause tous les seuils permettant d'élire des représentants du personnel. Les plus pénalisés sont, encore une fois, les salariés des petites entreprises.

LE 4 OCTOBRE TOUS LES SYNDICATS VOUS APPELLENT A MANIFESTER.

C'est l'occasion de vous faire entendre sur trois dossiers essentiels : « emploi », « salaires » et « service public ».

**C'est aussi l'occasion de manifester
votre mécontentement.**

**Plus nous serons nombreux, plus nous donnerons du poids aux Syndicats
dans les négociations, petites et grandes, qui auront lieu cette année
dans les entreprises privées et dans le secteur public.**

Communiqué commun des organisations syndicales
de la Fonction publique

CGT – FSU – UNSA – CFDT – FO – CFTC- CGC

LE 4 OCTOBRE LA FONCTION PUBLIQUE DANS L'ACTION

Les organisations syndicales CGT, FSU, UNSA, CFDT, FO, CFTC et CGC de la Fonction publique appellent l'ensemble des personnels à se mobiliser en convergence avec les autres salariés le 4 octobre par une journée nationale de grève et de manifestations.

Elles refusent les choix d'affaiblissement de la fonction publique qui se traduisent par des suppressions massives d'emplois et une précarité accrue.

Elles revendiquent :

- ⇒ Une politique de l'emploi statutaire garantissant un service public répondant aux besoins de la population.
- ⇒ La défense et l'amélioration des garanties statutaires
- ⇒ Des mesures ambitieuses en matière de salaire et pension, permettant de rattraper les retards accumulés, d'assurer le maintien et une progression du pouvoir d'achat, la reconnaissance des qualifications et la refonte de la grille, le déblocage et l'amélioration des promotions.

Elles exigent l'ouverture immédiate de négociations sur l'ensemble de ces points.

Le 14 septembre 2005.